



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2005/15
14 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Neuvième session, 23-27 mai 2005

Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COOPÉRATION TECHNIQUE
À L'APPUI DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

DOCUMENT SOUMIS POUR EXAMEN ET DÉCISION

Note du secrétariat

Le présent rapport contient une brève description des principales activités de renforcement des capacités et de coopération technique entreprises à l'appui du programme de travail.

Le secrétariat souhaite:

- Appeler l'attention des délégations des pays en transition, en particulier de ceux dont les revenus sont les plus faibles, sur les activités qui pourraient être mises en œuvre ou transposées dans leur contexte national;
- Appeler l'attention des délégations sur les activités existantes ou potentielles auxquelles elles pourraient contribuer financièrement, en accordant une aide en nature ou en détachant des experts;
- Demander aux délégations de confirmer l'importance de ces activités.

L'annexe du présent document contient une liste d'activités de coopération technique prioritaires qui ne bénéficient pas d'un financement suffisant et pour lesquelles le Groupe d'experts du programme de travail de la CEE a demandé des contributions extrabudgétaires.

Cette liste est soumise pour approbation par le Comité, puis elle sera transmise au Groupe d'experts pour examen.

Document précédent sur le même sujet: TRADE/2004/19.

SOUS-PROGRAMME: ACTIVITÉS À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

I. Renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques dans la région méditerranéenne

1. Ce projet, financé de 2002 à 2004 par le Compte pour le développement (ONU), concernait essentiellement les échanges entre les pays méditerranéens qui ne font pas partie de l'Union européenne. Il visait à accroître la compétitivité des entreprises de la région sur les marchés régionaux et mondiaux, notamment en simplifiant et en harmonisant les procédures commerciales tout au long de la chaîne des opérations, en automatisant et en informatisant l'administration et le commerce et en facilitant la participation des petites et moyennes entreprises (PME) au commerce électronique.

2. La mise en œuvre du projet devrait donner les résultats suivants:

- Une application plus large des normes des Nations Unies concernant la facilitation du commerce et les transactions électroniques dans les pays méditerranéens qui ne sont pas membres de l'Union européenne;
- La mise en place d'un réseau de compétences entre les institutions nationales, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et la CNUCED, afin de promouvoir la facilitation des échanges commerciaux et le commerce électronique;
- Le renforcement de la coopération entre les pays de la région dans les domaines de la facilitation des échanges commerciaux et du commerce électronique;
- Le renforcement de la capacité des petites et moyennes entreprises de la région à s'intégrer dans la chaîne de l'approvisionnement mondial et à participer à la facilitation des échanges commerciaux et au commerce électronique.

3. Dans le cadre du projet, la CEE a élaboré un ensemble de modules de renforcement des capacités:

- L'équipe de projet a mis au point un module d'harmonisation et d'automatisation des documents au titre du projet UNeDocs relatif aux documents commerciaux électroniques. Elle a aussi préparé des démonstrations qui utilisent les listes de codes recommandées par l'ONU et les services Internet. Celles-ci ont été mises à disposition sur le site Web de l'UNeMed: <http://www.unemed.net>;
- En coopération avec l'École de management de Grenoble, le projet a élaboré un module de formation sous forme de CD-ROM destiné à présenter la notion moderne de chaîne d'approvisionnement. Ce module s'adresse aux décideurs des ministères, des chambres de commerce et du secteur privé qui élaborent et appliquent les politiques destinées à faciliter le commerce, et à augmenter l'efficacité des échanges commerciaux et des transports ou à financer les exportations;

- En coopération avec le Centre du commerce international, le projet a élaboré un CD-ROM constituant un module de formation sur les normes et instruments de facilitation des échanges commerciaux et des transports, fondé sur la Recommandation n° 16 de l'ONU sur les codes des ports et autres lieux;
- Un CD-ROM accompagné d'un guide d'auto-évaluation pour l'élaboration de stratégies en matière de commerce électronique, destiné aux PME, a également été publié.

4. La CEE a organisé des séminaires de haut niveau et des cours de formation en Israël, à Malte et en Turquie; elle a prêté son concours et participé activement à des séminaires UNeMed organisés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) au Maroc, en Tunisie et en Algérie. La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale prévoit d'organiser des séminaires dans le cadre du programme UNeMed en 2005, sur la base des matériels élaborés par la CEE.

II. Atelier sur le renforcement des capacités pour la facilitation du commerce: outils, techniques et méthodes, Genève, 18-20 octobre 2004

5. Cet atelier, auquel ont participé des représentants de plus de 40 pays, portait sur le renforcement des capacités en matière d'application des normes, recommandations et outils de facilitation du commerce élaborés par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (ONU/CEFACT). Les questions abordées ont été les suivantes: efficacité de la chaîne d'approvisionnement, harmonisation et simplification des documents, normes et codes liés aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation du commerce. En outre, les besoins et les priorités des participants ont été évalués.

6. Les systèmes de guichets uniques qui donnent toute satisfaction pour le dépôt d'informations et de documents commerciaux ont été présentés au cours de l'Atelier. Étant donné qu'ils sont adoptés par un nombre croissant de pays, des normes communes devraient être élaborées afin d'assurer leur interopérabilité. Le CEFACT a décidé de travailler sur les systèmes existants. La CEE établit actuellement un référentiel d'information sur leur fonctionnement qui complétera la recommandation et les lignes directrices de l'ONU/CEFACT sur ce sujet (UN/CEFACT Recommendation and Guidelines on the Establishment of a Single Window – Recommendation n° 33).

7. Les participants ont estimé qu'il était urgent d'élaborer une norme uniforme pour les documents électroniques commerciaux et a demandé qu'une équipe spéciale soit créée à cet effet en 2005, qui traiterait aussi les UNeDocs. Le Comité technique 154 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) prêtera son concours à l'équipe spéciale.

8. Les quatre autres commissions régionales des Nations Unies ont participé à cet atelier et ont exprimé leur soutien aux activités de la CEE visant à faciliter le commerce. Elles envisageront d'organiser des ateliers régionaux conjointement avec la CEE. Les participants ont souligné la nécessité d'une coordination avec les autres organisations internationales, y compris la CNUCED, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes.

III. Partenariats régionaux en vue de faire du commerce le moteur de la croissance grâce à la gestion des connaissances et aux technologies de l'information et de la communication

9. Le projet, d'un coût de 920 000 dollars des États-Unis, auquel participent les cinq commissions régionales, a été approuvé par le Département des affaires économiques et sociales en avril 2004. La Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes est l'institution chef de file. Une révision du projet a été approuvée en janvier 2005 pour centrer davantage les activités sur la facilitation du commerce. Quinze ateliers de renforcement des capacités – trois dans chaque région – seront organisés entre 2005 et 2007. En outre, des instruments et des ressources en matière d'information seront élaborés afin d'aider les États membres dans ce domaine. Deux ateliers interrégionaux auront lieu, l'un à Genève (2005) l'autre à Beyrouth (2007). La CEE aidera les quatre commissions régionales à promouvoir et à présenter les outils et techniques de facilitation du commerce, notamment ceux qui auront été élaborés par l'ONU/CEFACT.

IV. Atelier de renforcement des capacités sur la facilitation du commerce à l'intention de la région de l'Asie et du Pacifique

10. Cet atelier sera organisé conjointement avec la CESAP sous les auspices du Programme de partenariats régionaux susmentionné, à l'intention des décideurs dans le domaine de la facilitation du commerce, des professionnels, des négociateurs et des entreprises de la région de l'Asie et du Pacifique. Il aura lieu à Kuala Lumpur dans le cadre du sixième Forum ONU/CEFACT les 17 et 18 mars 2005.

11. Cet atelier aura pour but:

- D'aider les pays de la région à mieux comprendre les enjeux et les avantages de la facilitation du commerce du double point de vue régional et mondial;
- D'expliquer les normes, les recommandations et autres instruments de l'ONU/CEFACT, existants et futurs.

12. Il sera question de la mise en œuvre, en particulier des aspects suivants:

- Champ d'application de la facilitation du commerce;
- Initiatives régionales et négociations avec l'OMC au sujet des articles V, VIII et X de l'Accord de 1994 du GATT;
- Flux d'information intégrés pour les documents et le commerce sans support papier;
- Harmonisation et simplification des documents et opérations commerciales;
- Normes et codes applicables au commerce électronique;
- Systèmes de guichets uniques pour les informations et données commerciales.

V. **Atelier de renforcement des capacités pour le Groupe africain: «Aspects techniques des articles V, VIII et X du GATT en relation avec le Programme de travail de Doha», 10 mars 2005**

13. Cet atelier d'une journée était organisé à l'intention de négociateurs du Groupe africain en poste à Genève afin de:

- Leur fournir de nouvelles perspectives sur les questions techniques et les répercussions des articles V, VIII et X du GATT;
- Examiner les options pertinentes de facilitation du commerce dans un contexte plus vaste que celui de ces trois articles du GATT;
- Examiner les instruments de facilitation du commerce disponibles.

14. L'Atelier fournira aux participants une perspective élargie de certains aspects techniques de la facilitation du commerce qui devraient aider les pays adhérant à l'OMC à:

- Analyser et négocier les aspects techniques des articles V, VIII et X du GATT dans le contexte de l'actuel Programme de travail de Doha;
- Examiner le rôle de la facilitation du commerce dans le développement économique;
- Déterminer ce que pourraient être les priorités futures de mise en œuvre.

VI. **Activités du Conseiller régional pour la facilitation du commerce**

15. En tant que chargé de liaison de la CEE, le Conseiller régional a effectué 13 missions dans les pays d'Europe et d'Asie centrale au cours de la période considérée, dont 3 en qualité de formateur et 10 afin de promouvoir l'application courante des outils et des normes de la CEE pour les initiatives commerciales régionales. À l'issue de ces trois missions, il a élaboré une note stratégique sur le commerce électronique à l'intention de l'Initiative pour l'Europe du Sud-Est du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

16. Le Conseiller régional a organisé les manifestations suivantes:

- Atelier de renforcement des capacités sur les couloirs de transit et la gestion intégrée des flux d'information dans le sud du Caucase, avec la Banque mondiale, à Tbilissi (18 et 19 mai 2004), où il a présenté un projet d'intégration de la plupart des outils de facilitation du commerce et de documentation électronique dans ces pays;
- Atelier sur la gestion de la mondialisation, la facilitation du commerce et l'accession à l'OMC, à Sarajevo, Bosnie-Herzégovine (3 et 4 juin 2004), en coopération avec l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI);
- Atelier sur la facilitation du commerce, à Moscou (22 et 23 novembre 2004), en collaboration avec la Chambre de commerce russe, le Ministère du développement économique et du commerce et le Service fédéral des douanes de la Fédération de Russie ainsi que le projet commun République tchèque-CEE décrit plus loin.

17. Le Conseiller régional a établi une publication en russe présentant quelques exposés des deux Forums internationaux sur la facilitation du commerce, dans le cadre des efforts de la division pour promouvoir la facilitation du commerce dans la CEI.

18. Dans le cadre du projet commun République tchèque-CEE d'assistance technique pour la facilitation du commerce, au cours de la première moitié de 2005, le Conseiller régional participera à trois séminaires de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et d'application des normes CEE pour la facilitation du commerce en Azerbaïdjan, en Ouzbékistan et au Kazakhstan. Les participants de divers organismes publics et privés de ces pays examineront les fondements de la facilitation du commerce, le principe des partenariats public-privé pour la facilitation du commerce (comités PRO), l'expérience des pays d'Europe centrale (FITPRO de la République tchèque), les principes du commerce électronique et les expériences d'autres pays de la CEI (République de Moldova et Ukraine), ainsi que les carnets ATA et les procédures de transit.

19. Il a également élaboré un projet de renforcement des capacités dans les pays à économie en transition d'Asie centrale et du Caucase sur la gestion intégrée des flux d'information commerciale dans les pays du programme TRACECA (couloir de transport Europe-Caucase-Asie).

VII. Projet d'assistance technique dans le domaine de la facilitation du commerce réalisé conjointement par la CEE et la République tchèque

20. Ce projet, lancé en 1996, est financé par des attributions annuelles du Gouvernement tchèque. Il est exécuté conjointement par la CEE, qui héberge l'ONU/CEFACT et le FITPRO, organisme tchèque de facilitation du commerce. Les experts des pays bénéficiaires possédant une longue expérience contribuent aux activités dans les pays qui se sont joints au projet récemment.

21. Le but de ce projet est d'introduire les notions de facilitation du commerce, de commerce électronique et d'administration électronique. Eu outre, il intensifie la coopération entre les parties concernées du pays bénéficiaire en vue d'adopter et d'appliquer des mesures et politiques de facilitation du commerce favorisant le développement du commerce électronique et de l'administration électronique. La participation de la CEE à ce projet établit des liens entre le pays et diverses initiatives et manifestations internationales dans le même domaine. Les bénéficiaires du projet ont été choisis parmi les pays en transition qui se sont déclarés intéressés. À ce jour, une assistance a été fournie aux pays suivants: Bélarus, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, République de Moldova, Russie et Ukraine. L'assistance fournie concerne les aspects suivants:

- Sensibilisation des pays bénéficiaires à la facilitation du commerce et au commerce électronique et activités de promotion, en général sous forme d'un séminaire de présentation de ces questions, fourniture d'une documentation à titre gracieux, etc.;
- Formation de représentants des pays bénéficiaires aux aspects de la facilitation du commerce, du commerce électronique et de l'administration électronique en République tchèque qui intéressent plus particulièrement le pays bénéficiaire (cours de formation d'une semaine pour deux experts par pays);

- Établissement d'une structure de partenariats public-privé destinée à appuyer la facilitation du commerce (par exemple un organisme national conformément à la Recommandation n° 4 de l'ONU/CEFACT). Il peut s'agir de groupes de travail informels fournissant un programme de coopération et des projets relatifs à la facilitation du commerce;
- Instauration de liens avec les projets et initiatives internationales dans le domaine de la facilitation du commerce, du commerce électronique et de l'administration électronique, par le biais de la CEE, de la CNUCED, des sessions annuelles de l'ONU/CEFACT, des forums internationaux de la CEE sur la facilitation du commerce qui ont lieu à Genève, etc.

22. Les principales activités suivantes ont été menées en 2004: trois séminaires sur la facilitation du commerce et l'expérience tchèque dans le domaine des douanes et des normes internationales, en Ouzbékistan (Tachkent, septembre 2004), République de Moldova (Chisinau, décembre 2003 et décembre 2004); six séjours d'étude d'une semaine organisés à Prague au cours de l'année 2004 pour des experts de Biélorussie, de la République de Moldova, d'Ouzbékistan et d'Ukraine afin de les familiariser avec l'expérience tchèque et la législation concernant la facilitation du commerce, le commerce électronique, le fonctionnement des deux marchés électroniques de la République tchèque, l'expérience du FITPRO, l'organisme tchèque de facilitation du commerce, et des exemples concrets de facilitation du commerce; organisation, avec le secrétariat de la CEE, d'un atelier sur la facilitation du commerce en liaison avec d'autres réunions de travail tenues à Moscou en novembre 2004. Dans le cadre du programme d'assistance technique, des représentants des pays bénéficiaires ont participé au Forum de haut niveau de la CEE intitulé «La concurrence dans une Europe en mutation», aux réunions et consultations correspondantes (mai 2004) et à l'atelier sur le renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et son suivi organisé par la CEE en octobre 2004. Un exposé sur le commerce électronique dans les pays de la CEI a été finalisé en juin 2004.

23. Des discours ont été prononcés à la sixième Conférence internationale sur le commerce électronique dans les pays de la CEI et de l'Europe orientale (Minsk, novembre 2004), à la septième Conférence internationale «Transports, logistique, 2004», à l'exposition commerciale et aux manifestations suivantes (Kiev, octobre 2004), ainsi qu'à d'autres réunions. Les directeurs du projet ont rencontré des représentants des organismes moldaves responsables de la facilitation du commerce afin d'établir un plan de coopération et d'appui pour l'organisme national de facilitation du commerce (Chisinau, juin 2004). Des projets nationaux (dans le cadre de ce projet global) ont été élaborés pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan, ce qui a conduit à l'organisation de deux séminaires de présentation de la facilitation du commerce et de la gestion des flux d'information en Azerbaïdjan et au Kazakhstan et d'un séminaire de suivi en Ouzbékistan (avril-mai 2005).

SOUS-PROGRAMME: ACTIVITÉS À L'APPUI DE LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

VIII. Cadre réglementaire pour le développement de l'entreprise via Internet (projet référentiel pour le commerce électronique)

24. Le projet référentiel pour le commerce électronique, élaboré actuellement par l'Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet qui travaille sous la direction du Groupe de travail du développement de l'industrie et de l'entreprise, vise à organiser et à présenter les données d'enregistrement des sociétés déjà accessibles grâce aux procédés d'enregistrement nationaux, de telle manière qu'elles puissent être affichées sur l'Internet à l'aide d'un logiciel peu onéreux (par exemple les services Web ou des interfaces d'application). Ainsi, le projet améliorera la transparence de l'enregistrement des entreprises et renforcera la confiance et la fiabilité du commerce électronique dans la région de la CEE. Il contribuera au développement des PME et des opérations de commerce à administration (B2G).

25. En 2005, l'Équipe de spécialistes a organisé un séminaire sur le cadre réglementaire pour le développement de l'entreprise via Internet afin d'examiner les résultats préliminaires du projet référentiel pour le commerce électronique avec des experts du gouvernement et du secteur privé des États membres de la CEE. Le secrétariat a rendu compte des résultats de la première phase qui consistait en une enquête préliminaire sur les pratiques en matière d'enregistrement des entreprises dans certains pays de la CEE. Cette enquête couvrait les pays suivants: Bulgarie, Fédération de Russie, Hongrie, Kirghizistan, ex-République yougoslave de Macédoine et Royaume-Uni, et a fourni les informations nécessaires à la poursuite du projet référentiel.

26. Les phases suivantes du projet comprendront une étude plus détaillée des pratiques d'enregistrement dans certains pays et des études de faisabilité nationales, notamment dans la sous-région de l'Europe du Sud-Est. Des modèles seront établis pour certains pays et pour les activités de renforcement des capacités correspondantes. Ces phases ne seront mises en œuvre que si l'on dispose d'un financement extrabudgétaire suffisant.

IX. Activités du Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME

27. Les activités opérationnelles relatives aux PME de la CEE sont mises en œuvre par le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME. Les paragraphes ci-après résument brièvement les activités du Conseiller régional dans le domaine de l'élaboration des politiques relatives aux PME, visant à accroître leur compétitivité.

a) Élaboration de politiques relatives aux PME

28. Pour venir en aide aux pays en transition et aux pays émergents à économie de marché, la CEE suit régulièrement l'évolution de la législation et élabore des données statistiques sur les PME. Au cours de la période considérée, le Conseiller régional a établi un rapport sur les PME dans 25 pays en transition pendant la période 2002-2003. Ce rapport met en relief les principales mesures législatives concernant l'entrepreneuriat et résume les procédures et pratiques liées à la création de l'entreprise et à la délivrance d'autorisations pour les activités des entreprises dans les pays étudiés, et présente des statistiques sur les PME.

29. Le Conseiller régional a également participé à l'organisation de la septième Conférence internationale sur l'entrepreneuriat tenue en Slovénie du 24 au 26 novembre 2004.

30. À la demande du Secrétaire international permanent de l'OCEMN, le Conseiller régional a aidé le Groupe de travail de l'OCEMN sur les PME à exécuter son programme de travail. Il a préparé un questionnaire sur l'application de la déclaration de l'OCEMN relative aux PME pour la deuxième Réunion ministérielle du Groupe de travail sur les PME qui doit avoir lieu en 2005, et aidé à organiser, en coopération avec la Fondation Konrad Adenauer, l'atelier sur les pépinières d'entreprises qui s'est tenu à Istanbul (Turquie) du 23 au 25 septembre 2004.

31. Il a également organisé un atelier de formation de deux jours sur le développement de l'entrepreneuriat et le secteur des PME dans la République de Moldova (29 et 30 juin 2004). Des services consultatifs ont été fournis aux Gouvernements arménien et serbe en vue d'élaborer un cadre d'orientation et de définir une politique à moyen terme de développement de l'entrepreneuriat.

32. Il a élaboré un guide CEE d'éthique des affaires à l'intention des entreprises nouvelles et des PME (principes à respecter pour un entrepreneuriat responsable (voir le document ECE/TRADE/348)). Un avant-projet de ce guide a été soumis à des décideurs, des experts, des ONG et des entrepreneurs pour qu'ils formulent des observations. Il a également été présenté à la Réunion d'experts sur la bonne gouvernance des PME.

b) Bonnes pratiques en matière de politiques relatives aux PME

33. À la suite du sixième forum sur les bonnes pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME dans les pays en transition, consacré aux expériences de la Roumanie et de la Slovaquie, qui a eu lieu en mars 2004, le Ministère croate de l'économie, du travail et de l'entrepreneuriat a publié un document commun CEE-Croatie sur l'expérience de la Croatie en matière d'entrepreneuriat et de développement des PME. Ce document a été présenté à la Journée européenne des entrepreneurs et à la Conférence de Zagreb tenue en octobre 2004 sur les moyens de renforcer la cohésion sociale par l'entrepreneuriat social.

c) Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité

34. Un projet pilote de mise en place de systèmes de gestion de la qualité conformément aux normes ISO de la série 9 000 à l'intention de l'industrie légère russe a été exécuté avec succès par QUALIPROD Quality et Technical Consulting Ltd. (Hongrie) en coopération avec le Centre de recherche-formation (Fédération de Russie) et DIGART International (Suisse). Deux sociétés russes ont bénéficié de la certification.

35. L'Équipe a élaboré un questionnaire sur les modèles, les prix et les bonnes pratiques relatifs à la qualité pour les PME, en collaboration avec la Fondation européenne pour la gestion de la qualité (EFQM) (TRADE/WP.6/2003/10, TRADE/WP.8/AC.6/SEM.19/2003/3). Ce questionnaire visait à recueillir des informations et à réaliser des études comparatives sur les modèles et les pratiques pour les PME, compte tenu de divers modèles internationaux relatifs à la qualité. Le secrétariat a reçu des réponses de 20 pays de la région. Un atelier international sur les meilleures pratiques concernant les systèmes nationaux d'attribution de labels de qualité a eu lieu pendant la quatorzième session du Groupe de travail des politiques de coopération

en matière de réglementation et de normalisation le 23 novembre 2004. Une liste des systèmes nationaux d'attribution de labels de qualité a été établie. Les documents présentés à l'atelier international sur les bonnes pratiques concernant les systèmes nationaux d'attribution de labels de qualité sont accessibles à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/indust/sme/qualityws.html>.

d) Autres activités intéressant les PME

36. Un réseau virtuel d'agents nationaux de coordination pour les PME a été créé afin d'aider les autorités administratives responsables du développement de l'entrepreneuriat et du secteur des PME. Il fournit une base pour l'élaboration de politiques, la collecte de données statistiques et l'organisation de manifestations intéressant les PME.

X. Demande du Groupe d'experts du programme de travail

37. Le Groupe d'experts du programme de travail de la CEE a demandé à tous les PSB de se concerter et de lui soumettre tous les ans un bref document sur les domaines de coopération technique qui ne bénéficient pas d'un financement suffisant. Le secrétariat a établi un projet de liste de ces domaines qui est reproduit dans l'annexe du présent document et soumis au Comité pour approbation.

* * *

ANNEXE

DOMAINES DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE QUI NE BÉNÉFICIENT PAS D'UN FINANCEMENT SUFFISANT

1. Sont énumérés ci-après les domaines de la coopération technique relevant du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise qui ne sont pas dotés actuellement de fonds suffisants et pour lesquels les États membres devront verser des contributions extrabudgétaires si l'on veut répondre de manière satisfaisante aux demandes d'exécution et de renforcement des capacités des pays les plus défavorisés de la région de la CEE.

A. Sous-programme: Développement du commerce

2. L'organisation de séminaires sur la facilitation du commerce, les politiques commerciales et l'adhésion à l'OMC, tels que ceux qui ont eu lieu à Sarajevo (juin 2004) et à Moscou (novembre 2004), nécessite un flux de financement régulier. Depuis la tenue de ces séminaires, la Georgie, la Serbie-et-Monténégro et l'Ukraine ont demandé à bénéficier de manifestations analogues en 2005. De toute évidence, les pays les jugent utiles, mais il est très difficile et très long de collecter au cas par cas les montants relativement faibles nécessaires à leur organisation. Il serait à la fois plus efficace et plus rentable que des fonds extrabudgétaires soient disponibles pour financer une série de séminaires dans la CEI et l'Europe du Sud-Est.

3. Un financement extrabudgétaire serait nécessaire aussi pour réaliser un projet d'harmonisation et d'automatisation des documents de commerce et de transport le long de couloirs tels que celui qui relie l'Asie centrale à l'Europe du Sud-Est et éventuellement dans d'autres régions comme l'Asie centrale, le Caucase et l'Europe du Sud-Est. Un tel projet permettrait d'améliorer l'efficacité et la sécurité du commerce – deux aspects de plus en plus importants dans ces régions instables – tout en favorisant l'intégration des économies en transition dans l'économie européenne et mondiale. Les documents harmonisés appliqueraient les normes et recommandations du ONU/CEFACT et comprendraient des outils en vue de leur utilisation électronique par le biais du projet sur les documents électroniques de l'ONU (UNeDocs). Plus précisément, ces fonds serviraient à élaborer les documents et les procédures sous-jacentes et à couvrir les frais de voyage du personnel chargé de coordonner leur mise en œuvre.

4. Les normes de la CEE servent de base à la plupart des normes de qualité des produits agricoles dans le monde entier pour les fruits et légumes frais et, dans de nombreux cas, elles ont été transposées dans la législation nationale ou régionale (par exemple les directives de l'Union européenne).

5. Plusieurs pays en transition, où l'agriculture occupe encore une place importante dans l'économie locale, ont demandé une aide pour la mise en application des normes de qualité des produits agricoles. Afin de répondre à ce besoin, le secrétariat – à supposer que l'on dispose des ressources nécessaires – pourrait mettre en place un programme de renforcement des capacités consistant en séminaires nationaux ou régionaux accompagné d'un suivi structuré.

Une assistance technique pourrait également être envisagée pour interpréter les normes et les

faire mieux connaître. Les fonds seraient utilisés pour couvrir les frais de voyage, l'organisation de séminaires de renforcement des capacités et le recrutement d'un administrateur de classe P-2 chargé de coordonner ces activités. En raison de la grave pénurie de personnel dans ce domaine, la coordination des activités ne pourrait être assurée par les fonctionnaires qui sont déjà affectés au programme.

6. Au cours de ces dernières années, les pays de la région de la CEI et de l'Europe du Sud-Est ont entrepris de réformer leur cadre réglementaire, juridique et institutionnel. La CEE leur fournit des conseils en matière d'orientation et une certaine aide. Cette assistance pourrait être complétée par des activités de fond «sur le terrain» qui ne sont pas prévues dans le budget ordinaire actuel de la CEE. Des ressources additionnelles pour ce sous-programme couvriraient: a) l'organisation de séminaires de renforcement des capacités sur les bonnes pratiques réglementaires dans la CEI et l'Europe du Sud-Est; b) les frais de voyage afférents à l'envoi de personnel aux réunions régionales pour assurer la promotion des instruments juridiques de la CEE et de la coopération en matière de réglementation dans la région; c) les frais de voyage des délégués qui se rendent aux réunions, ateliers et séminaires de la CEE; d) une assistance technique pour la mise en œuvre de projets pilotes de la CEE (par exemple les initiatives sectorielles ou régionales concernant l'harmonisation de la réglementation et les lignes directrices pour les pratiques de surveillance des marchés).

7. Dans tous les domaines susmentionnés, un financement supplémentaire serait nécessaire pour faire en sorte que les pays défavorisés de la région de la CEI et de l'Europe du Sud-Est soient effectivement intégrés dans le processus intergouvernemental d'élaboration de nouvelles normes et recommandations et que leurs points de vue et leurs intérêts soient pris en considération de manière adéquate. Cela contribuerait à l'Objectif de développement n° 8 énoncé dans la Déclaration du Millénaire, en particulier à sa cible 12: «Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral, ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire.»

Sous-programme: Restructuration industrielle et développement de l'entreprise

8. Dans le domaine du développement de l'entreprise, en particulier de l'économie numérique et du développement de l'entreprise via Internet, les besoins de renforcement des capacités et de formation concernent l'utilisation de l'Internet et ses applications. Ce programme pourrait être axé sur les décideurs, les entreprises et les institutions qui soutiennent l'entrepreneuriat dans les pays d'Asie centrale, du Caucase et de l'Europe du Sud-Est.

9. Les ressources extrabudgétaires supplémentaires pourraient être affectées à la production de manuels de formation adaptés aux besoins locaux. Des séminaires de sensibilisation à l'intention des décideurs de haut niveau pourraient aussi être organisés, à l'échelle nationale et à l'échelle régionale, éventuellement en même temps que les ateliers de renforcement des capacités destinés aux associations de PME et aux institutions locales, l'accent étant mis sur le développement de l'entreprise. À titre de suivi, le secrétariat pourrait proposer des services consultatifs sur l'élaboration de plans d'action pour les entreprises sur Internet.

10. Attirer les investissements étrangers directs constitue l'une des premières priorités pour les économies en transition et notamment pour les plus vulnérables d'entre elles. La plupart n'y parviennent pas. Au fil des années, la CEE a acquis une compétence particulière en matière de promotion des investissements étrangers directs, notamment en attirant ces investissements vers le secteur économique fondé sur les connaissances, en mettant en place des partenariats public-privé pour l'infrastructure et les actifs immobiliers et en faisant appel à des groupes d'experts compétents du secteur public comme du secteur privé. Le Groupe consultatif sur la propriété intellectuelle, l'Alliance pour les partenariats public-privé (PPP) et le Groupe consultatif de l'immobilier (GCI) établi sous les auspices du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5), ont une longue expérience de la planification des activités de ce type et de leur exécution. La CEE est donc exceptionnellement bien placée pour appeler l'attention des investisseurs potentiels sur les possibilités qu'offrent les économies en transition.

11. Afin d'atteindre cet objectif, des fonds extrabudgétaires supplémentaires devront être affectées à l'organisation de réunions consultatives ainsi qu'à la formation et au renforcement des capacités pour les décideurs des pays à économie en transition dans les domaines susmentionnés. Une partie de ces fonds devrait servir à financer le recrutement d'un administrateur pour la CEE afin de coordonner ces activités et d'assurer une gestion plus efficace des ressources existantes et futures. Cela permettrait de faire en sorte que les ressources soient attribuées là où elles sont les plus nécessaires et que les avantages retirés des ressources extrabudgétaires et des connaissances spécialisées du Groupe de la propriété intellectuelle, des PPP et du GCI soient pleinement appréciés par les États membres de la CEE.

12. Ce programme aurait pour effet d'améliorer le contexte d'investissement pour le secteur du savoir, de faire mieux respecter les droits de propriété intellectuelle et de renforcer les institutions et la gouvernance pour les PPP dans les pays en transition à faible revenu.
